COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 05 AVRIL 2018 À 20H 00

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice: 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (12) :

Abdelhamid BELHADDAD, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Absent (1): MARTIN-COCHER Olivier

Procuration (1):

MARTIN-COCHER Olivier à BERARD Claude

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant une convention entre le SPM et la commune à propos du transport scolaire.

VOTE: 13 POUR

Ce point sera traité après le point **X**.

ORDRE DU JOUR:

I.<u>DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX DU PROGRAMME</u> ANNUEL DE L'ONF ET DEMANDE DE SUBVENTION ;

Le programme des travaux a été présenté à la commission Eaux-et-Forêts et se compose de 2 parties :

• En investissement, c'est le dépressage de semis naturels :

- **Dépenses** : 3 245 €

- Recettes : 885 € (subvention de la Région)

- **En fonctionnement**, c'est l'exploitation de la parcelle 35 comme l'an dernier compte tenu des bois scolytés et des chablis.
 - <u>Dépenses</u>: exploitation de 80 m³ de bois d'œuvre pour 3 021 € exploitation de 120 m³ de bois Energie pour 6523 € contribution annuelle de 2€/ m³ pour 1670 €

frais de garderie pour 3 107 €

Soit un total de 21 598 €

- Recettes : estimation de la vente des bois façonnés : 4 220 €

solde 2016 : 9 610 € solde 2017 : 21 050 €

subvention pour le bois Energie : 6 590 €

concession pour occupation du domaine public : 589 €

Soit un total de 42 059 €

VOTE POUR VALIDER LE PROGRAMME PROPOSER PAR L'ONF: 13 POUR

VOTE POUR AUTORISER LE MAIRE A DEMANDER LA SUBVENTION LA PLUS HAUTE POSSIBLE : 13 POUR

Il faut désigner 3 personnes garantes pour la bonne exécution des travaux. Nous proposons Christian DELEGLISE, Bernard GROS et Emilie SORNET,

VOTE: 13 POUR

II. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018 COMMUNE;

Présentation de Philippe GIRARD qui rappelle que le budget a été préparé au cours de plusieurs réunions de la commission ''Finances'' et suite aux précisions apportées lors du débat d'orientation budgétaire.

1. En fonctionnement : le budget est équilibré à 1 377 990 €

- **<u>Dépenses</u>** : parmi lesquelles
 - les charges à caractère général : 476 160 € soit + 40 000 € par rapport au réalisé 2017
 Précisions de Claude BERARD suite à la réunion de la commission Voiries et Bâtiments
 - * pour la voirie : 20 000 € pour des travaux d'entretien route de l'Abreuvoir, route de la Mairie et place des Champagnes
 - * pour les bâtiments : 35 000 € pour la remise aux normes de la salle polyvalente, réfection du plafond de la salle de la Pallud, dé-moussage de toits (La Ruaz)...
 - les charges de personnel : 346 165 € soit + 29 276 € par rapport au réalisé 2017 <u>Explication de Gérard BORDON</u> : plusieurs facteurs entrent en ligne de compte : l' emploi d'une intérimaire (14 400 €), la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (5 416 €), l'indemnité compensatrice à la hausse de la CSG (3 147 €) la mise à jour des échelons et des grades et la revalorisation de l'indemnité de fonction (6 312€).
 - l'abondement du budget de l'eau : 11 000 €
 - les charges financières : 80 000 €
 - reconduction d'un budget de 5 000 € pour les associations
 - une somme de 7 000 € allouée à l'école pour 50 enfants qui partiront en classe de mer.
- <u>Recettes</u>: malgré la baisse des dotations de l'Etat, nous dégageons un excédent de fonctionnement de 281 815 € reversé en investissement.

Le budget a encore été maitrisé au plus juste prenant en compte tous les points évoqués et afin de permettre de lancer en 2018, un programme d'investissement intéressant après des années difficiles.

2. En investissement : le budget est équilibré à 1 277 092 €

• <u>Dépenses</u>: après avoir comptabilisé 560 242 € de dépenses incompressibles (dont 382 985 € de déficit antérieur, 177 247 € de remboursements d'emprunts), nous pouvons inscrire près de 550 000 € en investissement.

Nous avons cette année un budget plus ambitieux avec la réalisation de projets prévus en 2017 et d'autres en attente depuis plusieurs années.

Suite à la réunion de sa commission Claude BERARD en liste quelques uns pour un montant total de 377 $000 \in$ ainsi répartis :

- pour la voirie : 187 000 €
- * sécurisation de l'entrée Nord de la commune
- * dévoiement de voirie au carrefour des Pérelles
- * allée centrale du cimetière
- * aménagements de sécurité (à l'étude : installation de plateaux surélevés, pose de coussin berlinois, rétrécissement de voirie,)
- * consolidation de nos pistes forestières notamment celles permettant l'accès aux sources
- pour les bâtiments : 131 000 €
- * mise en accessibilité de la mairie avec l'ouverture du chantier le 23 avril
- * travaux sur le patrimoine avec le remplacement d'une chaudière dans une habitation de la Ruaz
- pour l'espace jeux-loisirs de la Pallud : 52 000 €
- pour l'école numérique : 7 000 € notre groupe scolaire étant éligible
- finalisation des aménagements, des abords des containers semi-enterrés
- achat d'un véhicule électrique pour remplacer le kangoo de service
- défense incendie du Mont-d'En-Haut
- finalisation du balisage de nos sentiers en partie haute et lancement d'une étude pour une voie douce (chemin de Cachette)
- finalisation du PLU

• Recettes:

La vente des lots viabilisés de La Traversière, proches du groupe scolaire.

VOTE: 13 POUR

III. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 LA TRAVERSIERE

1. En fonctionnement : le budget est équilibré à 315 000 €

Pour les recettes : - le solde de 2017 reconduit : 46 956.59 €

- la vente de 2 terrains : 110 543.41 €

Soit un total de 157 000 € versé en recettes pour le budget communal à la clôture de l'opération fin 2018.

Pas de nouvelles dépenses

2. En investissement : le budget est équilibré à 315 000€

VOTE: 13 POUR

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 EAU ET ASSAINISSEMENT;

1. En fonctionnement : le budget est équilibré à 105 560 €

- Parmi les dépenses :
 - le déficit reporté de 2016 et 2017 pour 16 770 €
 - les charges à caractère général pour 46 390 € (maintenance, analyses, taxes à l'Agence de l'Eau…)
- Parmi les recettes :
 - une facturation établie sur 2 relèves pour 19 000 €
 - un abondement du budget communal de 11 000 € pour équilibrer le budget
- 2. En investissement : le budget est en sur-équilibré de 4 857 €.
- **Dépenses** : 66 460 € dont :
 - le remboursement des emprunts pour 21 400 €
 - la fin du remplacement des compteurs pour 10 000 €
 - l'étude et finalisation conventionnement avec les acteurs économiques pour l'assainissement pour 28 500 €
- Recettes : 71 317 € dont un solde antérieur de 38 917 €

Depuis 2016 et pour la 2^{ème} année, l'eau ne paie plus l'eau. Il n'y a pas de travaux d'investissement prévus pour 2018.

VOTE: 13 POUR

V.APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU CCAS;

Le budget sera présenté lors de la réunion de la commission le 9 avril prochain.

VI.<u>DELIBERATION CONCERNANT LE TARIF 2018 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT HORS TAXES ;</u>

Philippe GIRARD rappelle les tarifs de l'eau et l'assainissement hors taxes qui n'ont pas été révisés depuis 2009 :

- Abonnement eau : 12 € par an
- Abonnement assainissement : 12 € par an
- Consommation eau : 0.3 € par m³
- Consommation assainissement : 0.6 € par m³

Actuellement la charte tarifaire départementale permettant d'être éligible aux subventions est de 1.30 € pour l'eau et 1.30 € pour l'assainissement.

M. le Maire propose de nous rapprocher de ces valeurs en augmentant de $0,2 \in \text{par m}^3$ portant le prix de la consommation de l'eau à $0.5 \in \text{par m}^3$ en vue des travaux futurs à envisager notamment sur le remplacement de canalisations. Et surtout compte tenu que nous n'équilibrons pas le budget sans l'abondement de la commune.

Cette augmentation entraînerait un surcoût de $24 \in par$ an sur la facture pour une consommation de 120 m^3 (consommation annuelle pour une famille de 4 personnes).

Agnès LATTARD PRUVOT rappelle le coût de notre patrimoine canalisations évalué par le schéma directeur de l'eau à 6 millions € et qu'il faudra petit à petit remplacer.

Claude BERARD dénonce le désengagement de l'Etat dans ce domaine sachant que tôt ou tard cette compétence sera transférée à la 4C, que toutes les communes devront s'aligner sur les prix et que certains abonnés ne pourront plus payer leurs factures.

VOTE: 2 abstentions (Claude BERARD, Yves MORVAN), 11 POUR dont François COMBET en charge de la Commission Eaux et Assainissement, qui aurait souhaité un tarif plus élevé.

Les nouveaux tarifs hors taxes adoptés sont les suivants :

- Abonnement eau : 12 € par an
- Abonnement assainissement : 12 € par an
- Consommation eau : 0.5 € par m³
- Consommation assainissement : 0.6 € par m³

VII. <u>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 : TAXE D'HABITATION – FONCIER BATI – FONCIER NON BATI ;</u>

M. le Maire propose de conserver pour 2018 les tarifs votés l'an dernier soit :

- 5.83 % pour la taxe d'habitation
- 10.10 % pour le foncier bâti
- 85.81 % pour le foncier non bâti

Ce qui représente une recette de 233 300 € pour la commune.

VOTE: 13 POUR

VIII. CREATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 EME CLASSE;

Un agent possède tous les critères pour passer au 1^{er} juillet, du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires au grade supérieur. La demande en a été faite à la commission administrative paritaire.

Ce grade n'existe pas dans notre collectivité, il faut donc le créer.

VOTE POUR LA CREATION DE CE GRADE : 13 POUR

IX. DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION POUR LA FOURRIERE ANIMALE ;

Nous avions proposé de faire porter cette convention par la 4C. Or plusieurs communes ont déjà délibéré au sein de leur conseil pour adhérer à l'association de la 3CMA (Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan) qui prend en charge les animaux errants.

Coût de l'adhésion : 0.80 €/habitant soit pour notre commune 680 € par an.

Dans l'immédiat les conseillers ne sont pas favorables à cette proposition. Ils souhaitent des précisions et le vétérinaire installé sur la commune sera interrogé.

X.<u>DELIBERATION</u>, <u>MOTION DE SOUTIEN USAPR</u>;

Face aux multiples attaques du loup et pour soutenir le pastoralisme et l'avenir de nos éleveurs et des bergers, M. le Maire propose de voter une délibération en faveur de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, alors que le 'Plan loup 2018/2023' est en cours d'élaboration, et de renouveler l'adhésion à l'association.

Coût de l'adhésion à l'USAPR : 192 €/an

VOTE: 13 POUR

XI. VALIDATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SPM ET LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE-DE-CUINES

Le Comité Syndical a approuvé le reversement aux collectivités de la participation financières des familles aux transports scolaires.

Il faut pour cela établir une convention entre le SPM et la commune.

VOTE POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT : 13 POUR.

XII.DIVERS;

- Le 6 avril à 20h30 aura lieu à la salle polyvalente de Ste Marie un concert réunissant la chorale "chœur de l'Arc", la Classe à Horaire Adapté Musique et l'école de musique
- Nous avons reçu un courrier de M. LEMAITRE pour l'achat d'un terrain rue du Mas de la Scie
- Gérard BORDON intervient à la demande du Président de l'AFP, Claude TRONEL, pour fixer une date de réunion afin de voter le compte 2017 et le budget 2018 de l'association.

Après concertation la date retenue est le mercredi 25 avril à 18 heures.

L'AFP a ''récupéré'' 880 € de bois au Pinay d'En Bas, et demande une subvention de 1 500 € pour le débroussaillage du Pinay d'En Haut. Une partie a déjà été faite et prise en charge par Eric MARTIN FARDON.

• Claude BERARD signale de nouvelles dégradations au groupe scolaire : le vitrage d'une double porte est à changer, des tags et des salissures figurent sur la façade qui a déjà été repeinte.

Il a rencontré M. GOMEZ qui serait intéressé par la reprise du Grand Châtelard dont le fonds de commerce est en vente. Des travaux sont à faire (sanitaires extérieurs aux normes PMR, odeurs désagréables à traiter...)

Le futur gérant souhaiterait proposer un dépôt de pain, dépôt de colis et a pris contact avec la Française des Jeux.

• Françoise BOZON-VIAILLE, présidente de la commission Education, relate la réunion entre les représentants des différentes communes, la 4C et Mmes SCHNEIDER et CLEMENT concernant la remise en cause des repas livrés par l'Atrium pour la cantine.

Afin de répondre aux normes sanitaires, la livraison des repas en liaison froide est préconisée engendrant pour les communes des dépenses importantes (fours spéciaux). DECLICC a trouvé un fournisseur sur Domène (Isère) qui propose des repas à un prix défiant toute concurrence 3.50 € avec la location de four approprié (contre 6.80 € pour l'Atrium). Le Centre Social est très favorable à cette proposition.

Néanmoins si l'Atrium n'était plus retenu, 2 personnes seraient licenciées. De plus, le conseil souhaite privilégier les filières courtes.

Il est donc impératif de se battre pour une cuisine centrale qui alimenterait le collège et les cantines des primaires du canton.

Dans l'attente de celle-ci, nous pourrions conserver l'Atrium pour un an.

Autre piste évoquée : la cuisine de l'EHPAD qui confectionne déjà les repas pour les enfants de La Chambre.

La séance est levée à 0 h 05.